que sont bien aux chambres patronales qu'aux chambres ouvrières. L'ouvrier qui sera venu à la grève s'exposera au chômage du patron sera injuste et punissable.

Mais si, si c'est le patron doit avoir la liberté de renvoyer ses ouvriers, mais la liberté n'existe pas d'après des lois ; c'est pour protéger le faible que ces lois ont été constituées les syndicats professionnels, et pour le faire le pouvoir est nécessaire (Applaudissements).

M. Thévenet, ministre de la justice, demande que les lois des 16 juillet et 21 mars 1884 soient modifiées ou abrogées pour assurer leur développement. Les syndicats ont été constitués par 200, 20 ouvriers ont demandé l'adoption de la loi. Il faut éviter de créer un antagonisme entre les patrons et les ouvriers.

M. René Goblet ne partage pas cet avis. Il estime qu'il faut voter au moins une des lois promises aux ouvriers. Il entend respecter le droit de tous ; mais tout le droit doit avoir son tour, et puisque les syndicats existent légalement, il ne faut pas que les patrons puissent violer la loi impunément, il ne faut pas qu'ils puissent renvoyer les ouvriers. (Très bien ! Très bien !)

Il revient insiste pour le vote de la loi.

Le passage à la discussion des articles est voté par 275 voix contre 58.

M. Basly développant un amendement à l'article premier, demande l'abrogation des articles 414 et 415 du Code pénal. C'est le seul moyen de mettre fin aux persécutions dont les ouvriers sont victimes.

L'orateur estime que la proposition de M. Hovre-Lapierre est insuffisante. Il propose d'ajouter de trois mois à trois mois, et de 500 à 3,000 francs, au lieu de 1 mois à trois mois et 1,000 à 2,000 francs les peines édictées par l'article premier.

M. Lagrange, rapporteur, défend la proposition M. Gomot et M. Basly.

Sur la proposition de M. Royer, la commission accepte de faire un rapport distinct sur cet amendement pour éviter l'ajournement de la discussion de la loi.

M. Maze voudrait qu'on introduisît dans l'article premier les pénalités contre les ouvriers qui auraient porté atteinte à la liberté du travail du patron.

Vote du projet de loi

L'article premier est adopté sans modifications.

Sur la proposition de M. Basly et malgré la commission, l'article 2 est supprimé

L'article 3 qui devient l'article 2, est adopté, ainsi que l'ensemble du projet.

Les délégués mineurs

La Chambre décide de discuter vendredi prochain la loi des délégués mineurs.

La séance est levée à 5 h. 55.

SÉNAT

Séance du 17 Mai

Présidence de M. Le Royer, président

La Loi militaire

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur le recrutement.

M. Delsol. — Sur l'article 11, réservé, je propose une nouvelle rédaction qui ne vise plus la loi de 1874, mais qui vise d'une façon générale la loi sur la nationalité.

Le renvoi à la commission est ordonné.

M. de Carné. — Le Sénat a pris hier en considération un amendement tendant à élever de 1 à 2 ab le chiffre des congés pour la seconde année.

Le Sénat adoptera définitivement cet amendement.

M. de Freycinet, ministre de la guerre. — J'insiste pour le rejet de l'amendement qui, au point de vue militaire, présente de grands inconvénients.

Par 143 voix contre 106, l'amendement de M. de Carné est repoussé.

La rédaction de la commission est adoptée.

L'ensemble de l'article 10 est adopté.

M. Tirard, sur l'article 23, déclare qu'il s'agit ici d'une question d'ordre politique et social, le gouvernement chercha à établir l'accord entre la Chambre et le Sénat.

Il faut donner satisfaction aux principes d'égalité. Le gouvernement demande au Sénat d'adopter le texte voté par la Chambre des députés ; cette loi est réclamée par la gauche (Bruits à droite). Il serait une grande déception si elle n'était pas voté. Le gouvernement soutiens la proposition qui parte qu'en cas de mobilisation les étudiants en médecine et en pharmacie et les élèves officiéslèves seront versés dans le service de santé. C'est là une concession que le gouvernement ne désespère pas d'obtenir de la Chambre.

M. Barthelot. — La commission du Sénat a fait de grandes concessions, puisqu'elle a établi le service d'un an obligatoire pour tous, mais nous avons pensé qu'un certain nombre de jeunes gens avaient besoin de ne pas être interrompus dans leurs études ; ce sont là des éléments fondamentaux de la richesse sociale, mais nous ne créons aucun privilège pour qui que de soit.

L'orateur insiste pour que le Sénat maintienne son vote. Il pense que M. le président du conseil défendra bien défendre, devant la Chambre, la rédaction qui sera votée.

M. Tolmon pense qu'on ne doit faire en ce moment aucun privilège. Les Français ne peuvent pas accepter d'enregimenter éternellement tous les hommes. La loi actuelle est une loi de salut, il faut la maintenir. Il faut qu'elle ne se continue pas d'inégalités, car sans cela il y aura un effet moral déplorable ; on verra des jeunes gens qui, par le hasard de la naissance, se trouveront dans une situation privilégiée. Il demande au Sénat de voter la rédaction de la Chambre.

M. Jules Simon dit qu'il n'y a pas de privilèges dans cette loi et qu'il n'y en a d'ailleurs pas davantage dans l'ancienne loi. Il dit, c'est-dit-il, pas juste de dire que la possession de l'instruction soit le privilège de la classe riche.

L'orateur termine en demandant au Sénat de maintenir son texte.

M. Valois répond.

M. Chalamet soutient le texte de la loi.

M. Georges Martin combat le système de la commission et dit que la loi de 1872 donnant le volontariat, la loi actuelle donnerait le volontariat aggravé, il est donc partisan du texte de la Chambre.

M. Buffet dépose un amendement aux termes duquel les séminaristes pourront être dispensés de paraître à la revue et d'avoir recévoir l'instruction militaire des ambulances dans les hôpitaux pendant trois mois et dans les hôpitaux militaires pendant un mois, et cela pendant les trois ans de service obligatoire.

Il dit que les lettres d'évêques et d'archevêques disant que le recrutement du clergé sera impossible avec le service militaire des séminaristes.

L'amendement de M. Buffet n'est pas pris en considération.

Le vote sur le premier paragraphe de l'article 23.

Le texte du Sénat est adopté par 184 voix contre 100.

La séance est levée à 5 h. 20.

Séance lundi à 2 heures.

M. JULES FERRY

Paris, 17 mai. — *L'Agence Havas* adresse à la presse parisienne la communication suivante :

Le journal du matin publie un récit relatif à de prétendues conversations et conventions qui auraient eu lieu entre M. Jules Ferry et M. Tirard et qui auraient été provoquées par M. le Président de la République.

Ce récit est de pure fantaisie, et nous sommes autorisés par M. le président du conseil à en démentir tous les points, et en particulier le plus absolue.

DÉPOUILLE FRANCO-AMÉRICAIN

Paris, 17 mai. — Tous les ministres sont réunis en conseil qui aura lieu demain mardi. Le conseil est saisi du projet de loi relatif à la dépouille franco-américaine ayant pour

LE POURVOI NUMA GILLY

Paris, 17 mai. — C'est par erreur qu'il a été annoncé que la Chambre criminelle, dans le pourvoi de MM. Gilly, Savine, Vine, et autres, rendrait son arrêt à huitaine.

Elle l'a prononcé aujourd'hui, et le pourvoi de MM. Numa Gilly, Savine, Chirac et Peyron, contre l'arrêt des assises de la Gironde, a été rejeté.

MORT SUBITE DU GÉNÉRAL MILLOT

Angoulême, 17 mai. — Le général Millot, commandant la 23e division, est mort à la suite d'une attaque d'apoplexie.

ÉTRANGER

Les Grèves en Allemagne

Cologne, 17 mai. — Plusieurs journaux officieux prétendent que le travail a repris en partie dans beaucoup de mines, surtout dans les districts de Werden, de Muhlheim et de Dortmund. A Essen le tiers des grévistes se serait présenté pour se remettre à l'ouvrage.

Des nouvelles contradictoires arrivent aussi d'Aix-la-Chapelle, où, selon les uns, les mineurs du district de Wurm sont en grève, tandis que les mineurs de Nothberg auraient consenti, après avoir obtenu une augmentation de salaire et différentes autres concessions, à reprendre le travail.

Breslau, 17 mai. — La grève prend de l'extension en Silésie. Quelques fils du téléphone ont été coupés. Il a fallu envoyer de nouvelles troupes pour disperser des rassemblements qui devenaient tumultueux.

ANGLETERRE

LA CONVENTION SUR LES SUCRES

Londres, 17 mai. — Suivant des renseignements recueillis à bonne source, le gouvernement a décidé de retirer le bill relatif à l'exécution de la convention sur les sucres.

ITALIE

LA MISÈRE. — DÉSORDRES GRAVES

Milan, 17 mai. — De nouvelles démonstrations ont eu lieu à Ariuno dans la journée d'avant hier, et l'entente n'a pu se faire entre patrons et ouvriers.

A Busto, à Legnarello, à Parabiago d'une part, à Villa Cortese et à Abbiategrasso de l'autre, les habitants sont prêts à se soulever.

A Santo Stefano-Ticino, des pierres ont été lancées contre la maison du signor Vincenzo et les paysans ont refusé de travailler, mais là comme à Ossona et à Vittuone, les choses n'ont pas été loin. Quoi qu'il en soit, la situation est des plus graves ; la misère et la faim ne cessent de grandir.

REVUE DE LA PRESSE

L'*Estafette* déclare, dans un entrefilet, que M. Jules Ferry ne prendra pas part à la discussion du budget.

M. Georges Thébaud est fort dur pour le *programme* suivant du général Boulanger. Le passage suivant d'un article qu'il publie dans la *Jeune République* protestant contre la mystification boulangiste le plus rigoureux réquisitoire. Venant d'un ami de la première heure, — sinon de l'invention — ce réquisitoire n'en ait pas vérités emportant une saveur particulière :

Ce qui serait une illusion désormais, ce serait de croire que le parti boulangiste marche à la réalisation de ce programme primitif.

Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, il devient difficile de croire et de faire croire que la politique boulangiste n'est pas l'ennemie du fait républicain tel que dix-neuf années l'ont constitué.

Et ce n'est pas seulement cette constatation qui nous alarme. Il y en a une autre plus cruelle encore. C'est que la politique boulangiste n'apparaît même plus comme une politique antiparlementaire. Elle tend désormais (le fait se passe de démonstration). A séduire un nombre parlementaire de gauche le parlementarisme de droite qui, franchement, ne vaut pas mieux et qui, de plus, est hérissé d'équivoques périlleuses, de ces équivoques qui ont déjà, il y a onze ans aujourd'hui même, fait échouer la tentative de M. le maréchal de Mac-Mahon.

L'*Intransigeant* dira demain que M. Thiébaud est de la police. Franchement, M. Thiébaud ne l'aura pas voté.

Dans la *République française*, réponse de M. Jules Reinach à M. de Cassagnac :

Notre correspondant du Sud-Ouest nous a écrit que M. Paul de Cassagnac est très menacé, au prochain renouvellement, dans son siège de conseiller général pour notre vaillant ami le docteur Maur. Sur quoi, le directeur de l'*Autorité* part fâché, depuis quinze jours, me persécute avec une proposition de pari : cent louis que M. de Cassagnac sera réélu.

Je n'ai point l'habitude de parier : j'ai, sur ce genre d'opérations, l'opinion de Napoléon III, qui disait à lord Cowley : « Il n'y a de plus belle qu'un pari que je parie du double. »

Je veux bien cependant faire une exception pour M. de Cassagnac ; seulement, puisque je dite mon honneur, je demande les mêmes conditions pour le suite, soient la formule de Napoléon III, aller au double. J'offre donc à M. de Cassagnac de parier deux cents louis dont les pauvres de l'arrondissement de Mirande que, si le Boulangiste se décide à suivre le conseil de M. Thiébaud et pose sa candidature à Mirande, non pas une candidature pour rire, mais une candidature sérieuse et sérieuse bon, comme il est accoutumé de le faire contre les républicains, M. de Cassagnac sera lâché par les quatre départements de la circonscription et fatiu à plate couture au premier tour de scrutin.

Un journal boulangiste s'était plu à attribuer au gouvernement l'intention de proposer la prorogation de la Chambre jusqu'en 1890. Ce journal nommait même le député qui était chargé de déposer la proposition. C'était M. Sabatier, le rapporteur de la proposition de poursuites contre M. Boulanger. Le journal, ici, les journaux boulangistes en chœur se sont indignés d'un tel attentat à la Constitution, à cette Constitution qu'ils respectent comme on sait.

Cette belle indignation reçoit une douche, sous la forme de la lettre suivante, que M. Sabatier adresse au directeur de la *France* :

Monsieur le Directeur,

M. Castelin apprend à vos lecteurs que j'ai été chargé de déposer une proposition de loi tendant à proroger jusqu'en 1890 la session actuelle de la Chambre.

Vous, monsieur le directeur, vos lecteurs bien renseignés. Les pouvoirs de la Chambre actuelle, élue pour quatre ans en octobre 1885, ne prennent fin que le 4 octobre 1889. Il est vrai qu'un tendant de prolonger d'un seul jour l'existence de cette Chambre constituerait un crime contre la Constitution et les lois de notre pays. Mon

Cessez donc d'effrayer vos lecteurs de pareilles éventualités, vos terreurs sont puériles et elles sont sinistres.

Agréez, etc.

Camille Sabatier.

Haute trahison ! Violation de la Constitution. Est-ce qu'on conduit ces malfaiteurs dans le parti boulangiste !

Le Lieur.

On lit dans l'*Union médicale* :

DES VINS DE QUINQUINA

Il résulte des recherches analytiques de M. Schlagdenhauffen, le savant chimiste, publiées dans le *Journal de pharmacie*, que le vin de quinquina ne renferme que le cinquième des alcaloïdes de l'écorce employée.

D'autre part, on lit dans l'*Officine Dorvault*, le *vacuum* des pharmaciens : « Le bois de quinquina qui a servi à la préparation des vins de quinquina peut être traité pour en retirer les alcaloïdes ; il n'est point épuisé. »

Dans, *le vin de quinquina*, en général, *contient fort peu d'alcaloïdes et de principes toniques et fortifiants*.

Quant aux paquets de bois de quinquina vendus au public pour préparer lui-même son vin, ils pèchent surtout par la qualité, toujours par l'incomplet qui que nous si gnalons plus haut ; ils ne sont pas épuisés. Le même reproche peut être fait aux « extraits liquides » obtenus en traitant des quantités de bois et en ne prenant quantité, ils ne contiennent que les principes solubles dans l'alcool, et encore les vins, même les plus généreux, les laissent précipiter ; il se forme un dépôt noirâtre peu appétissant, véritable bruet noir que bien peu de Spartiates ont le courage d'absorber

De ces observations scientifiques, il découle clairement que les *anémiques*, les *convalescents*, les *dyspeptiques*, les *fiévreux*, les *affaiblis* par le travail ou les plaintes demandent des forces ou de l'appétit à du vin de quinquina qui contient peu ou pas de principes toniques et salutaires.

M. Astier, pharmacien, ancien interne des hôpitaux de Paris, a trouvé le moyen de supprimer ces inconvénients. Avec des écorces choisies de *quinquina jaune royal* (le meilleur des quinquinas), il prépare un extrait granulé qui contient rigoureusement tous les alcaloïdes et tous les principes actifs de ce puissant tonique, et, ce qui en augmente considérablement la valeur et la commodité, complétement soluble dans l'eau et le vin. Le malade n'a qu'à mettre dans un verre à soupe du *quinquina soluble Astier* dans une bouteille de n'importe quel vin pour obtenir immédiatement un vin de quinquina parfait. Pour le public, M. Astier prépare des flacons contenant la dose exacte pour la préparation instantanée d'un litre de vin.

Cette façon simple et sûre de préparer le vin de quinquina a été appréciée et approuvée par de savants médecins (le docteur Gendrin, notamment, a écrit : « Le *quinquina soluble Astier* est une bonne préparation qui contient tous les principes actifs du quinquina ; elle est appelée à rendre de grands services en thérapeutique dans les cas où l'usage du quinquina est indiqué »), et sans être trop optimiste, on peut prédire que le quinquina soluble est appelé à remplacer complétement les préparations actuelles de quinquinas. (*Union médicale.*)

Chronique régionale

Les cantons de Lille

On sait que le projet de loi concernant l'augmentation des cantons de Lille a déjà été voté par la Chambre des députés.

Le Sénat a été saisi de la question, dans sa séance d'avant-hier.

Nous empruntons au *Journal Officiel* les lignes suivantes relatives à cette question :

DÉPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Constant, ministre de l'intérieur. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat, au nom de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, et au mien, un projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet l'augmentation du nombre des cantons de la ville de Lille (Nord).

M. le président. Le projet de loi est renvoyé à la commission des cantons.

Il sera imprimé et distribué.

Nous espérons que le Sénat examinera et votera le plus promptement possible le projet de loi adopté par la Chambre.

La tournée de révision

M. Saisset-Schneider continue sa tournée de révision dans les divers cantons du département.

Jeudi, le préfet du Nord a été reçu à Pont-à-Marcq, par le maire et les conseillers municipaux de la commune. Un banquet lui a été offert, à l'issue du Conseil, par M. Bulteau. Au dessert, le préfet a vivement remercié de son hospitalité, M. le Pont-à-Marcq, et Mme Béghin qui présidait le repas.

Vendredi, la révision a eu lieu à Saint-Amand. Nous avons signalé le brillant réception organisée, à cette occasion, par M. Sirot, conseiller général et maire de St-Amand. Mme Sirot a fait les honneurs de sa maison à ses invités, avec sa grâce habituelle. Après la séance du conseil de révision, le préfet a visité l'hôpital, les écoles publiques et la nouvelle école maternelle, récemment laïcisée.

Aujourd'hui, la tournée se continue à Seclin où un banquet est offert à M. Saisset-Schneider, par M. Desmazières, maire de la commune. Un banquet lui a été offert, à l'issue du Conseil, par M. Bulteau. Au dessert, le préfet a vivement remercié de son hospitalité, M. le Pont-à-Marcq, et Mme Béghin qui présidait le repas.

Vendredi, la révision a eu lieu à Saint-Amand. Nous avons signalé le brillant réception organisée, à cette occasion, par M. Sirot, conseiller général et maire de St-Amand. Mme Sirot a fait les honneurs de sa maison à ses invités, avec sa grâce habituelle. Après la séance du conseil de révision, le préfet a visité l'hôpital, les écoles publiques et la nouvelle école maternelle, récemment laïcisée.

Aujourd'hui, la tournée se continue à Seclin où un banquet est offert à M. Saisset-Schneider, par M. Desmazières, maire de la commune.

Une grande manifestation en l'honneur du préfet est organisée par les républicains.

Elle aura lieu mercredi prochain à Jeumont.

Nos représentants au Parlement. — MM. Testelin, Cleyes et Screpel, sénateurs du Nord, sont nommés membres de la commission pour l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à rendre obligatoires la vérification et le poinçonnage par l'État des ressortes employées dans les fabriques de ancre pour contrôler la richesse de la betterave.

L'Union Artistique du Nord, s'est réunie jeudi en assemblée générale.

On y a proclamé le lauréat du concours de gravure. M. Arthur Mayeur a mérité le prix de cet ordre.

M. Paul Marmottan, auteur de tant de travaux sur l'art de notre région, y a lu une [illegible] qu'il en a eu l'initiative que ces. Il avait pris pour thème la vie et les œuvres de Louis et François Watteau.

Quoique ce soit bien peu écrit sur ces artistes, il nous a prouvé qu'on les connut à Paris ; et jamais nous n'avions entendu faire leur éloge d'une telle manière et dans un langage si élégant, si chaleureux, si convaincu.

L'impression de ce beau travail a été votée d'acclamation, et on dit que ce qui avait été décidé à l'avance et lera l'objet d'une publication de luxe.

Chronique Locale

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

—o—

Séance du vendredi 17 mai

Présidence de M. Julien Lagache, maire.

La séance est ouverte à huit heures dix minutes.

Sont présents : MM. Alex. Vinchon, P. Destombes, P. Watine, Ch. Durot, adjoints ; Gustave Lagrange, Aug. Dupire, Louage, Alfred Cordille, A. Hazinckouck, docteur Largillière, Emile Tiers, Delporte, Bayart, Bourgois-Dhellemmes, Bourgois-Carlier, Victor Farvacque, H. Briet, Remy Degrave, Louis Willems, François Fauvarque, H. Salembier, Carissimo, Edouard Debuchy.

Absents : MM. Pennel, Georges, Heyndrickx, H. Blanchot (excusés), François Roussel, J. Legrand, C. Spel.

M. Carissimo, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 mars dernier qui est adopté sans observations.

Renvoi aux Commissions.

Le Conseil renvoi aux 3e et 1re commissions les questions suivantes :

L'expiration de la concession à l'établissement des bains de la rue St-Antoine.

La création d'un bureau octroi route d'Ieux et le déplacement de celui de la rue du Moulin : le prélèvement en 1890 sur les revenus ordinaires des sommes nécessaires pour l'entretien des chemins vicinaux.

Aux 2e et 1re commissions sont renvoyées les questions concernant l'élaboration d'un nouveau règlement à l'école de natation, une demande de subvention formée par la Cécilia Roubaisienne ; aux 5e, 3e et 1re : le projet d'échange, cession et expropriation du cimetière communal ; à la 1re commission, une demande d'admission à la retraite formée par M. Hodum, professeur à l'école nationale de musique.

La proposition de M. Leclercq tendant à donner une somme de 200 fr. à la Société d'escrime roubaisienne au lieu de donner des médailles est adoptée.

Lecture des Rapports

Le conseil vote une somme de 2100 fr. pour payer divers honoraires d'avocats, et d'avoués dont le montant est de 5415 fr. 94 ce qui porte la somme totale de 7,100 fr.;

Adopte les conclusions du rapport sur l'Etat de produits irréconvrables des exercices s'élevant à 6,249 fr. 28;

Adopte le tableau des charges pour la mise en adjudication des buvettes et restaurant de l'école de natation.

Exposition universelle. — Envoi d'une délégation ouvrière

M. Carissimo donne lecture du rapport suivant :

Messieurs, vos 1re et 2e commissions ont examiné les propositions tendant à l'envoi d'une délégation ouvrière à l'Exposition universelle de Paris. Ayant reconnu l'utilité de cet envoi, elles se sont demandé quelle devrait être la composition de la délégation. L'auteur de la proposition qui vous a été soumise en fixe le nombre à 100, pour chacun desquels il sollicite une indemnité de 150 francs ; ces chiffres nous ayant paru trop élevés, nous avons pensé que mieux et il de se conformer aux précédents, et notamment ce qui avait été décidé en 1878, tout en tenant compte de l'accroissement de la population de Roubaix, depuis cette époque. En 1878, la délégation envoyée à l'Exposition par le Conseil municipal de notre ville se composait de 27 ouvriers et de 4 instituteurs ; l'indemnité individuelle était de 100 fr.

Nous croyons que ces chiffres peuvent être portés à 40 ouvriers et à 4 instituteurs pour 1889. Les délégués instituteurs seraient choisis par moitié dans l'enseignement public et dans l'Enseignement privé.

Quant à la somme à attribuer à chaque délégué, notre avis est qu'on la fixant à 125 francs le Conseil restera dans une sage mesure.

Vos commissions avaient ensuite à se préoccuper de la nomination des délégués devait avoir lieu, le 1er point encore, elles ne pouvaient faire mieux que de vous proposer de maintenir les mêmes conditions.

Elles ont donc décidé de vous prier de confier, comme en 1878, le choix des délégués à une commission composée ainsi composée :

Six conseillers municipaux ;

Deux membres de la Chambre de commerce ;

Deux membres du Conseil de Prud'hommes (un patron et un ouvrier) ;

Deux membres des chambres syndicales ;

Les deux membres de cette commission seront désignés par les corps auxquels ils appartiennent respectivement.

Nous tenons nous nommés occupés ensuite de la composition de la délégation ; nous vous proposons de l'arrêter de la manière suivante :

Mécaniciens		
pour machines à vapeur	2	
pour tissages	2	
pour filature	1	
pour peignages	2	8
Fondeurs	1	
Chaudronniers en fer	1	
Chaudronniers en cuivre	1	
Carrossiers	1	
Sécurs-mécaniciens	1	
Tissages mécaniques :		
pour ameublements	2	
pour draperies	2	
Jacquart	2	
classique	2	8
Tissages à la main	1	
Velours	1	3
Préparations de tissages :		
Lisseurs	1	
Rentreurs	1	
Ourdisseurs	1	3
Teinturiers :		
en pièces	2	
en matières	2	4
Filatures :		
Apprêteurs	2	
de laines	2	
de cotons	1	
de cardes	1	4
Ouvriers en bâtiments :		
Maçons	1	
Tailleurs de pierre	1	
Marbriers	1	
Menuisiers	1	
Charpentiers en bois	1	
" en fer	1	
Plafonneurs	2	
Ragréeurs	1	
Couvreurs	1	
Peintres	1	
Vitriers	1	11
Enseignement :		
Instituteurs publics	2	
" libres	2	4
Total		52

Cette nomenclature arrêtée, nous avons relu le vœu demander de décider que les demandes des ouvriers et des instituteurs qui voudraient faire partie de la délégation devraient être parvenues à M. le Maire dans un mois, terme de rigueur, à compter de la date de votre délibération.

La qualité d'électeur à Roubaix serait formellement exigée de chaque candidat.

Restait à examiner quel avantage on pouvait tirer de l'envoi d'une délégation d'ouvriers et d'instituteurs à l'Exposition universelle. — A ce sujet, vos commissions sont toutefois d'accord pour vous proposer d'imposer à chaque délégué la production d'un rapport écrit sur les observations qu'il aura faites, en ce qui concerne sa profession ; toutefois, elles ont émis l'avis qu'il soit laissé aux délégués la faculté de se réunir en groupes, pour rédiger et présenter leurs rapports, lesquels devraient parvenir à M. le Maire dans les deux mois qui suivront le retour de l'Exposition.

Enfin, nous nous sommes entendus pour vous demander de décider que les rapports dont il s'agit seraient soumis à l'examen d'une commission spéciale qui les classerait suivant leur mérite et vous en ferait un compte-rendu.

Cette commission, élue par vous, serait, comme pour les expositions précédentes, composée de six membres.

Si vous approuvez les diverses propositions qui précèdent, nous vous prierons de voter un crédit spécial de 15,000 francs, comme étant le montant des indemnités à accorder à 52 délégués à raison de 125 francs par délégué.

M. Debuchy propose d'élever la subvention à 15,000 francs ; il trouve que la délégation de l'instruction publique est très restreinte et propose d'envoyer huit ins au lieu de quatre et de porter le chiffre de leurs frais de 6,500 à 7,500 francs.

M. Leclercq dit qu'il ne voit pas dans le rapport, des ouvriers peigneurs, et demande que l'on en désigne deux ; il demande aussi de porter le nombre des ins titulaires à dix.

M. Debuchy se rallie à M. Leclercq.

Une discussion assez vive s'élève entre MM. Legrand et Louage sur la question de la filature.

M. Harinckouch demande d'y joindre un professeur de l'Ecole nationale des arts industriels de Roubaix, ainsi que deux élèves.

Le conseil décide d'augmenter la liste citée plus haut de : deux instituteurs, deux professeurs de l'Ecole nationale des arts industriels, un peigneron, un d'une industrie quelconque et un élève de l'Ecole nationale des arts industriels.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

Le conseil procède ensuite à la nomination des six membres chargés de dresser la liste des délégués ; voici les résultats : Votants 25, majorité absolue 13. G. Legrand 22 voix, C. Leclercq 22, Bourgois-Carlier 21, G. Heyndrickx 21, Willems 20, Harlackouck 17.

Voici maintenant la commission de classement des rapports des délégués :

Votants 25, majorité 13.

MM. Dumortier Cuignet 23, Dubreuil 25, Edouard Dupire 25, Emile Roussel 24, Charles Junker 24, Charles Devouge 25.

(*A suivre*).

Suicide. — On a retiré du canal, à proximité du pont Mirel, le cadavre d'un nommé Jules Leville, journalier, âgé de 64 ans, demeurant rue Decrème.

M. Gorgalet, commissaire du 1er arrondissement l'a fait transporter à l'hôpital.

La cause de ce suicide est inconnue.

Le drame au vitriol de la rue Pellart

Charlotte Hoste, la vitrioleuse de la rue Pellart, est sortie de l'hôpital parfaite ment guérie, et a été transférée à Lille, jeudi à 2 heures 1/2 du soir, à la disposition du juge d'instruction.

Noces d'or. — Un de nos amis célébrait hier à Roubaix une touchante cérémonie il s'agissait des noces d'or de ses grands parents.

M. Verlière en l'honneur de qui cette fête était donnée a appartenu pendant 42 ans à une de nos grandes administrations; cette longue carrière ne l'empêche pas de porter vaillamment, ainsi que Mme Verlière, le poids de ses 74 années.

Nous nous associons à l'espoir de toute la famille de renouveler cette fête pour leurs noces de diamant.

Quelques vers composés à cette occasion ont été lus au dessert ; énumérant les bonheurs qui ont pu se réaliser pendant l'existence de M. et Mme Verlière.

CHAMP DE FOIRE

Théâtre des oiseaux savants. — Le succès du théâtre des perroquets va toujours en augmentant, et c'est devant une salle comble qu'ont lieu les représentations.

A Louis Derick, l'intimable directeur de ce théâtre, pour laisser un souvenir au public roubaisien de son passage à Roubaix, donnera deux représentations gratuites : la première aura lieu le mardi : 21 mai pour les vieillards de l'hospice et la seconde le mercredi 21 pour les orphelins.

Roubaisiens, qui n'avez pas encore vu ces oiseaux, allez-y, vous ne regretterez, car le nombre des représentations est limité.

Le départ de cette bonne petite troupe est fixé au lundi 27 mai.

* *

Théâtre de la famille Delhaye. — A la demande générale et pour les adieux de la troupe, Madame veuve Delhaye, directrice, a remis à lundi prochain son départ, ce n'est donc plus que trois soirées que la famille Delhaye offrira aux habitants de notre ville.

Avis au public qui aime ces trois dernières représentations, les spectacles seront entièrement renouvelés afin de témoigner au public roubaisien de la reconnaissance pour la sympathie qu'elle a rencontré ici.

Dimanche et lundi à 2 heures, représentation de famille à prix réduits.

* *

Cirque Lehmann. — Ce soir, le Cirque Fanny Lehmann, soirée de gala offerte aux dames, donnée au bénéfice et pour les adieux de M. Q'Hilis, le célèbre comédien-clown, artiste à l'Hippodrome on si éclatant succès.

Également débuts de Lilule Ali Right, célèbre japonais dans un exercice merveilleux de l'ascension de la corde raide.

Dimanche, deux représentations.

Location de livres. — M. Valère Le jeune, 12, rue du Vieil Abreuvoir, informe le public qu'il vient de reprendre la bibliothèque, bien connue de Mme veuve Dubrucq, rue Pellart.

Tous les amateurs de lecture trouve ront dans les mêmes conditions que par le passé, les œuvres les plus choisies des meilleurs auteurs français et étrangers, ainsi que toutes les nouveautés littéraires au fur et à mesure de leur apparition.

Cette importante collection outre qu'elle comprend une partie scientifique et historique très complète est tout spécialement composée des œuvres des romanciers les plus célèbres anciens et modernes. Citons au hasard, outre les œuvres complètes, illustrées de magnifiques gravures, de Balzac, Alexandre Dumas, George Sand, Victor Hugo, Eugène Sue, Ponterail, Paul de Kock, Hector Malot, Montepin, Emile Richebourg, Adolphe Belot, Jules Verne, Pierre Zaccone, Georges Ohnet, Emile Zola, Jules Claretie, Alfred de Musset, André Theuriet, Armand Silvestre, Catulle Mendès, Théophile Gautier, etc., etc., etc.

MOUVARTOTRE. — *Nantes*, par Emile Zola ; le *Roman Rouge*, par Catulle Mendès ; le *Crime de la rue des Lilas* et l'*Homme à la Pipe*, par Alphonse de Launay.

BULLETIN LAINIER

Marché à terme

DE ROUBAIX-TOURCOING

DU 17 MAI

Cote officielle de 4 h. 1/2.

Type n° 1 :		
Mai.	5.925	.[.
Juin.	5.925	.[.
Juillet.	5.95	
Août.	5.95	
Septembre.	5.975	.[.
Octobre.	5.975	.[.
Novembre.	5.975	.[.
Décembre	5.95	
Janvier	5.95	
Type n° 2 :		
Mai.	5.70	.[.
Juin.	5.725	.[.
Juillet.	5.70	.[.
Août.	5.75	.[.
Septembre.	5.75	
Octobre.	5.75	
Novembre.	5.75	
Décembre	5.75	
Janvier	5.75	

Avers, 17 mai.

Cote de deux heures :

En disponible on a fait 16 balles Plate en suint et 130 balles Cap.

Laine en suint : Avril, 154 .[.; mai, 154, juin, 154 .[; juill., 154 .[.; août, 154, sept., ..., oct., ...

Peignés français de la Plata

Contrat A.

Avril ...mai, 565 .[.; juin 565 .[.; juill. 565 .[. ; sept.dec., 565 .[. ; janv.... .[.

Ventes, 5,000 kil.

Contrat G

Avril à déc. 600 .[.

Peignés allemandes de la Plata

Contrat B.

Avril, ...; | mai 587 1/2 ; juin 590; juill. 592 1/2 août à oct., à nov. 595 .[.; déc. 595 .[.; janvier 590 fév 590

Ventes : 60,000 kilos.

Contrat M

Avril-mai 600, juin, 605 .[.; juillet à déc, 605 .[.

Ventes : 600.000 kilos.

Marché ferme.

LETTRES MORTUAIRES

ET D'OBITS

Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à Roubaix et Tourcoing, dans les bureaux de l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING *donne droit à une insertion GRATUITE dans le Journal.*

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les Sociétés qui feront leur commande de convocations, avis, affiches, etc., dans les bureaux de l'imprimerie de l'AVENIR DE ROUBAIX TOURCOING, auront droit à l'insertion gratuite dans le journal.

TOURCOING

Musique municipale. — *Installation de M. Griset.* — C'est jeudi soir, que M. Griset, agréé en qualité de chef de la musique municipale a pris possession du bâton de chef d'orchestre. Cette cérémonie toute intime à laquelle présidait M. Hassebroucq, maire, a été empreinte d'une grande cordialité.

De nombreux conseillers municipaux, parmi lesquels nous avons remarqué M. Masure, président du comité d'organisation, accompagnaient le premier magistrat de la cité. C'est après la première pause que ces messieurs pénétrent dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville pendant que M. Magelle fait exécuter la *Marseillaise*. La présentation a lieu immédiatement.

Dans une allocution pleine de chaleur, M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Griset, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille militaire, ancien chef de la musique de l'école d'artillerie de Grenoble.

M. Griset a été admis entre plusieurs compétiteurs. Son incontestable talent l'a désigné plus particulièrement au choix de la commission artistique, choix qui a été consacré par l'administration municipale.

La ville s'est imposé des sacrifices pour créer une société digne d'elle. Chacun fera ses efforts pour ratifier les espérances que l'on a fondées.

« A partir de ce moment, ajoute M. le maire, je déclare M. Griset installé dans ses fonctions de chef de la musique municipale de Tourcoing. »

M. Griset remercie. Il est touché des paroles bienveillantes qui viennent d'être prononcées. Il est venu parmi nous pour faire de la musique. Il en fera, c'est sa seule passion. Il ne saurait être question d'indiscipline au sein de la nouvelle société dont il connaît déjà la valeur. Il compte sur la bonne volonté de tous pour arriver au but ardemment désiré.

Ces allocations sont accueillies par des applaudissements.

Après quelques paroles de remerciements adressées par M. le Maire au comité d'organisation et à M. Masure son président, M. Griset prend possession de son pupitre.

Il dirige avec un jeu étonnant et ses débuts ont produit au milieu de ses collaborateurs une impression enthousiaste.

Nous aussi, nous lui souhaitons la bienvenue, et nous ne saurait être question d'insécurance quetontes les sympathies de l'*Avenir* lui sont acquises.

Amicus.

Plaintes. — Mlle H. Huc, âgée de 20 ans couturière demeurant au café de Paris, place Notre-Dame, vient de plaintes à la police d'avoir reçu un soufflet de son beau frère Georges D...

Fortuné Demarcq, âgé de 12 ans, travaillant dans la maison du 1 rue St-Pierre, se plaint d'avoir été l'objet de violences de la part d'un contre-maître.

Contraventions. — Une contravention pour violences a été dressée contre la nommé Henri C..., 29 ans, journalier, rue de Tourcoing, Alfred P..., 19